

DELIBERATION 2018-06

LE 1^{ER} FEVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. – Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RENARD S. procuration à Mme GUIRAUD I.– M. TRINDADE J. procuration à Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Rénovation de la salle des Granges : demande de subventions

La salle des Granges est la principale salle polyvalente de la Commune aujourd'hui.

Ancienne, elle est désormais vétuste. De surcroît, elle ne respecte pas les normes E.R.P. en vigueur et est très mal isolée. Un diagnostic complet, réalisé fin 2014, indique très précisément cet état de fait.

La commune souhaite rénover intégralement ce bâtiment communal.

Avec plusieurs objectifs :

- respecter les normes E.R.P. et de sécurité ;
- diminuer fortement la consommation énergétique ;
- disposer d'une salle polyvalente et de locaux annexes fonctionnels ;
- disposer de salles associatives nécessaires eu égard au développement de la commune.

Par conséquent, Madame le Maire propose au conseil municipal de réaliser cette opération : rénovation complète avec création de salles d'activités à l'étage pour un montant total estimé à 1 481 100 € HT soit 1 371 100 € HT (travaux) et 110 000 € HT (maitrise d'œuvre)

La budgétisation du projet peut s'envisager autour de trois financeurs à savoir la Ville de Saint Jean de Védas, le Conseil Départemental CD34 (uniquement pour les travaux) et l'Etat (uniquement pour les travaux) dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement public local.

Tableau de financement :

Dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Travaux	1.371.100 €	Etat (32.41%)	444 330,00
		CD 34 (21.60%)	296 220,00
		Autofinancement (45.99%)	630 550,00
TOTAL	1.371.100 €	TOTAL	1.371.100 €

La présente délibération propose donc de formuler les diverses demandes d'aides au financement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

